

onjour à tous,

Il y a sur Radio France Inter, une émission que j'aime beaucoup et qui m'apprend à connaître et comprendre le passé -sans oublier l'actualité d'ailleurs- du monde comme de notre pays. Tous les jours de 13 h 30 à 14 h (sauf samedi et dimanche) : « 2000 ans d'histoire » animée par l'historien et journaliste Patrice Gélinet.

Vendredi 21 novembre 2008 est annoncée un rediffusion de « **L'affaire des Poisons** », déjà diffusée en effet le 16 juin 2007, avec la participation de Claude Quétel ; je vous invite à l'écouter.

Nota : Claude Quétel est un historien, directeur honoraire au CNRS, spécialiste de l'Ancien Régime, et directeur scientifique du Mémorial de Caen. Il est l'auteur -entre autres- de « Une ombre sur le Roi-Soleil - L'affaire des Poisons » paru en juin 2007 chez Larousse (Collection : *L'Histoire comme un roman*).

À la même époque de cette première diffusion, la revue « HISTORIA » (juin 2007 – N° 726) publiait un dossier sur ce thème sous le titre évocateur : « Le scandale qui atteint Louis XIV – L'affaire des Poisons ».

Mais quel rapport, me direz-vous, avec notre Pays catalan ?

J'y arrive.

Précisons en préambule les circonstances de cette célèbre « affaire »...

### **1°) L'affaire des Poisons :**

Il s'agit du scandale dans lequel la Marquise de Montespan, favorite du roi Louis XIV s'est gravement compromise avec les devineresses, les diseurs de messes noires, les faiseuses d'anges et autres trafiquantes ou trafiquants de « poudre de succession » (Nom donné à l'arsenic par une célèbre empoisonneuse du XVIIe siècle, La Voisin...) : La Brinvilliers et la Voisin étaient de celles-là. Deux femmes, deux égéries, deux « monstres » (en catalan, on dirait des « bruixes » = sorcières) aussi ignobles l'une que l'autre même si la légende a parfois forcé quelque peu la réalité...

Il faut dire que dans les « coulisses » de la Cour de Louis XIV, des troubles affaires d'empoisonnement, de magies, sacrifices rituels d'enfants ont cours.

L'affaire avait éclaté dès mars 1675 avec l'arrestation et la traduction en justice de la Marquise de Brinvilliers, soupçonnée depuis un bon moment d'avoir empoisonné père et frères afin de hâter la succession à son profit. Une vaste enquête policière menée par le Lieutenant Général de Police La Reynie va découvrir, au fil des ans, le « pot aux roses ». Après plusieurs coups de filet, il met enfin la main en 1679 sur Catherine Deshayes, veuve d'Antoine Monvoisin, et surnommée la Voisin ! Avorteuse, empoisonneuse et sorcière de renom, elle vendait ses services aux plus hauts dignitaires de l'État. Elle est aidée d'une complice détentrice de grimoires recelant les secrets de préparation de breuvages et autres poisons. Mettant en commun leurs diaboliques projets, les deux femmes passent rapidement maîtres dans l'art de concocter philtres, sirops, élixirs donnant l'amour ou la mort, au gré des

intérêts de leur clientèle composée d'héritiers ou de futures veuves (souvenez-vous de la « poudre de succession »...). De grands noms de la cour sont impliqués dont la Marquise de Montespan, comme je l'ai déjà écrit. Pour résumer, les femmes les plus « scélérates » furent la Marquise de Brinvilliers et la Voisin qui expièrent leurs châtements en étant brûlées. « *Jamais on n'a vu tant de monde, ni Paris si ému et si attentif.* » écrivait Madame de Sévigné le 17 juillet 1676. Ce jour là, devant une foule énorme qui lui lançait des cris de haine, la Marquise de Brinvilliers montait sur l'échafaud dressé la veille sur la place de Grève à Paris... Quant à la Voisin, jugée avec 36 complices, elle fut condamnée à mort et brûlée vive en place de Grève le 22 février 1680.

## 2°) Le terrible sort des prisonniers :

Alors qu'il aurait été de l'intérêt du roi de faire liquider discrètement tous ceux qui ont dénoncé de près ou de loin Mme de Montespan, sa favorite, et qui détiennent de ce fait un redoutable secret, il décide, ne pouvant plus les livrer à sa « justice déléguée » (représentée par les commissaires de la *Chambre ardente* = tribunal), d'exercer ce qu'on appelle la « justice retenue », qui lui interdit d'user de la peine de mort. Sans doute, quand Louis XIV apprendra tout ce qui se trame autour de lui (et afin que son honneur ne soit pas bafoué vis à vis des autres rois d'Europe), il supprimera la *Chambre Ardente* en 1682 et fera transporter par lettres de cachet en différentes forteresses les plus sûres du royaume tous ces « prisonniers retenue » dont la raison d'État empêche le jugement.

Il fait donc interner ces « canailles » par lettres de cachet. Les moins coupables sont expédiés dans des couvents ou des hôpitaux généraux. Les autres, surtout des femmes, vont dans **de rudes citadelles** : 12 à Belle-Isle-en-Mer (province de Bretagne), 11 à Besançon et 13 à Saint-André-de-Salins (province de Franche-Comté), et en **province du Roussillon** (française depuis le Traité des Pyrénées en 1659) : 19 au château de Salses, 5 à Fort-des-Bains (dans le Vallespir), 8 au château de Villefranche-de-Conflent (le Fort Libéria).

## Conditions d'emprisonnement :

Tous ces prisonniers y finissent leurs jours dans des conditions atroces, les pieds enchaînés à la muraille, sans chandelle ni bois pendant l'hiver, usant pendant des années les mêmes haillons couverts de vermine. Les commandants et geôliers des forts ont été priés par le ministre Louvois de les renfermer dans des lieux isolés et de veiller toujours à ce que l'on n'entende point du dehors « les sottises qu'ils pourraient crier tout haut, leur étant souvent arrivé d'en dire touchant Mme de Montespan, qui sont sans fondement... »

La dernière de ces misérables, Denise Loyseau, femme du gagne-deniers en foin Chapelain, meurt à Villefranche-de-Conflent le 4 juin 1725, après 42 ans de captivité... On peut toujours voir sa cellule voûtée au fort Liberia qui domine cette si jolie petite ville fortifiée des Pyrénées-Orientales.

## À propos de Fort-des-Bains :

Le site des « Bains d'Arles » (*El Banys*) dans le Vallespir comporte des sources thermales qui ont été exploitées dès l'Antiquité. Les Romains y construisirent des thermes, dont subsistent une salle voûtée et une petite piscine. Vers 1670 un fort, qui subsiste encore aujourd'hui, est

établi au-dessus du village afin de défendre la frontière espagnole. La localité prend alors le nom de Fort-des-Bains. Ce n'est que bien plus tard, le 7 avril 1840, que le roi Louis-Philippe renomme le village en **Amélie-les-Bains**, du nom de son épouse Marie Amélie de Bourbon.

### **3°) Villefranche- de-Conflent, du côté de Fort Liberia :**

Après une période de latence suivant le Traité des Pyrénées de 1659, le jeune roi Louis XIV engage une vague de renforcement à vocation défensive sur l'ensemble des frontières, et dans l'actuel département des Pyrénées-Orientales plus précisément en ce qui concerne la défense vis à vis de l'Espagne. Il chargea son architecte en chef Vauban de voir ce qu'il y avait à faire, et ce dernier constata avec étonnement que la place forte de Villefranche- de-Conflent était aisément prenable. Il entreprit donc dès 1681 la construction d'un fort, appelé le fort Liberia, sécurisant la ville, sur ses hauteurs.

(Source : site *Histoire du Roussillon* d'Olivier Noguès :

<http://histoireduroussillon.free.fr/Thematiques/Batiments/Histoire/FortLiberia.php> )

#### **a. Visite de Vauban :**

À l'issue de sa première visite de la région en 1679 (rappel : 20 ans après le Traité des Pyrénées), Vauban propose la restructuration de nombreux sites défensifs du Roussillon, face au royaume d'Espagne. Ainsi, en ce qui concerne Villefranche- de-Conflent, voici ce qu'il écrit...

#### **Extrait du rapport de Vauban sur Villefranche- de-Conflent lors de sa tournée de 1679 :**

*« C'est une petite villotte, qui peut contenir quelque 120 feux, fort serrée et environnée de très grandes montagnes, à demi escarpées, qui la pressent de si près, que de la plus éloignée on y pourrait jeter des pierres avec une fronde. Leur sommet est fort élevé et leur ventre si gros que dudit sommet elles ne peuvent faire de mal à la place. Mais il y a plusieurs petites pointes et avances de rochers à mi-côte, qui sont autant de logements à miquelets (= maquisards de l'époque), d'où l'on peut canarder à coups de fusil tout ce qui paraîtrait dans ses rues et à ses défenses découvertes, de sorte qu'il n'en faudrait pas davantage pour l'obliger à se rendre s'ils étaient bien occupés, jamais place ne pouvant être plus commandée que celle-ci ni de plus d'endroits, ce qu'il n'est toutefois pas tant incorrigible qu'on se le pourrait imaginer ».*

Et c'est ainsi que Vauban jugea indispensable de renforcer le dispositif de défense de cette ville située (tout comme Mont-Louis à l'entrée de la Cerdagne) dans une position stratégique essentielle en cas d'attaque espagnole. Il adapta parfaitement le nouvel ouvrage construit au profil montagneux du terrain, sur la crête de Belloc, le protégeant, du côté montagne, par un immense fossé, couvert, à revers, par une galerie creusée dans la contrescarpe, qui, selon les plans de Vauban, était autonome par rapport au fort.

#### **b. La « Prison des Dames » :**

Une des geôles souterraines du château de Villefranche (le Fort Liberia) a eu comme pensionnaires huit femmes dont les plus connues furent Anne Guesdon et La Chapelain. La première, femme de chambre de la Marquise de Brinvilliers mourra en 1717 après 36 ans de captivité ; la seconde, femme à tout faire et entremetteuse passera 42 ans en ces murs !

On surnomme cette geôle que l'on peut visiter : la prison des femmes.

### ***Une parenthèse familiale :***

Je me souviens l'avoir visitée, cette prison sordide, lors de 15 jours touristiques passés en famille à Villefranche- de-Conflent au cour de l'été 1987. Nous sommes descendus du Fort Liberia par l'escalier souterrain creusé au XIXe siècle, dit « des 1000 marches » (en réalité 734 marches, soit à peu près autant que sur la Tour Eiffel ; c'est déjà pas mal). Cet escalier donc relie le fort à la ville, au niveau du pont Saint-Pierre, en passant, à mi-chemin, par une redoute casematée.

Il faut dire que cette petite ville est chère à mon cœur (mais, rassurez-vous, ma famille n'a rien à voir avec l'affaire des Poisons...) car elle a vu naître mon arrière-grand- père Antoine Dominique Lorens MAYDAT en 1810, fils de Jacques Antoine Nicolas MAYDAT né aussi à Villefranche en 1781, lui-même fils de Cosme Damia Agusti MAYDAT marié dans cette cité (en 1780 : 2<sup>ème</sup> mariage), mais originaire de Mosset, véritable berceau d'origine de mes plus lointains avantpassats (ancêtres) recensés jusqu'au 16<sup>ème</sup> siècle...

Revenons à présent à notre geôle Villefranchoise...

### ***c.Arsenic et vieilles dentelles :***

***Quelques réflexions...*** (source : « Villefranche- de-Conflent », brochure touristique éditée par le Groupement des commerçants de Villefranche)

Qui sont donc les femmes complices de ces deux horribles empoisonneuses (La Brinvilliers et la Voisin) emprisonnées à la *Prison des Dames* du château de Villefranche, réputé pour être une des forteresses les plus sûres du royaume ? Notons qu'aucune des huit personnes qui ont vécu au milieu de la Solane, au centre des remparts du Fort Liberia n'a pas été jugée digne de subir les affres de la question, d'encourir le bannissement, la torture des galères ou la peine de mort par tête tranchée ou séjour dans le feu. Le drame des poisons a été créé par et pour des nobles, ayant l'esprit de caste, persuadés de leur supériorité, n'ayant que mépris ou sarcasmes pour leurs inférieurs, sûrs que tout leur est permis, pourvu qu'ils ne déplaisent pas au Roi. Ce ne sont pas des personnes de cette classe qu'on a envoyées à Villefranche, mais de simples comparses, femmes du peuple, au service de dames nobles. On a pensé qu'elles avaient pu voir et entendre, qu'elles étaient susceptibles de savoir quelque chose et on a jugé qu'il fallait, sans leur infliger une mort, dont elles n'étaient pas dignes, les faire disparaître définitivement de l'humanité. Et voilà pourquoi, sans jugement, on s'est contenté de signer un ordre les enfermant, jusqu'à la fin de leurs jours, dans une lointaine prison royale, avec le titre de « Prisonnières d'État, détenues par ordre du Roi ».

Il faut croire que leur place dans l'échelle sociale était bien basse puisque la tradition et les documents officiels ne nous ont transmis que le nom de deux d'entre elles, les plus connues ; la Chapelain et la Guidon : celles qui par la durée de leur présence en ce château avaient

acquis droit de cité en Conflent. La Guidon s'appelait en réalité Marguerite Charpentier. Elle était en dernier lieu, femme de chambre chez la comtesse de Soissons, compromise en bonne place avec la Brinvilliers d'abord, la Voisin ensuite. Elle s'éteignit le 15 août 1717, après 36 ans de séjour dans la « Prison des Dames ».

La Chapelain était une femme à tout faire, une espèce d'entremetteuse chez qui une perquisition avait fait découvrir des « objets forts suspects ». Il est probable qu'elle faisait partie de cette cohorte de « faiseuses d'anges » si nombreuses au temps de la Voisin et de la Montespan. Elle mourut le 4 juin 1724 après 42 ans de captivité ! En signalant son décès, l'Intendant du Roussillon dut réemployer la phrase dont on s'était servi 7 ans auparavant pour annoncer la mort de la Guidon : « *c'est une pensionnaire en moins pour le Roi* ». Belle économie, en vérité et ce fut tout comme oraison funèbre. En les reléguant à Villefranche, on avait voulu couvrir ces vulgaires comparses du voile de l'oubli tout en affirmant, comme l'écrivait, le 20 juin 1724 le ministre à l'Intendant du Roussillon, qu'à leur sujet « il faut envisager sans peine la punition ». Mais si la Chapelain et la Guidon restent deux « vedettes » du Fort Liberia, elles n'en ont pas été les seules occupantes de l'affaire des Poisons.

En 1689, l'Intendant du Roussillon, Raymond de Trobat y Vinyes débloque les frais d'entretien de 8 femmes prisonnières par ordre du Roi, au château de Villefranche. Les noms de 7 d'entre elles ont été retrouvés, la huitième restant inconnue. Outre la Chapelain, six se trouvaient au château de Villefranche : la Jacob, la De Refuge, la Du Soulage, la Duval, la Doublet et X. Plus tard, on transféra la Guidon de Fort-des-Bains (Vallespir) à Villefranche-du-Conflent.

... Ainsi finirent ces vieilles dentelles et ces vieilles perruques poudrées d'arsenic... ou l'épilogue de l'affaire des Poisons !

Bien cordialement

Jean MAYDAT – ACG 120